

Mazamet, le 11/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE SÉCHERESSE

Suite aux fortes chaleurs de cet été, la ville de Mazamet va déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture.

Les habitants ayant constaté l'apparition de désordres sur leur habitation durant cette période sont invités à adresser un courrier à la mairie précisant leur nom, adresse et décrivant les principaux dégâts occasionnés.

Les personnes concernées doivent également déclarer les dommages subis à leur assureur.

Les demandes seront étudiées en commission interministérielle qui émet un avis favorable ou défavorable à la demande de la ville.